

# Sud Pays Basque



## LE PIÉTON

Avait constaté, cet été, à Urrugne, le vol de panneaux d'entrée de ville en langue française. Ces derniers ont été remplacés au début de l'automne. Mais, le Bipèdes est étonné d'une originalité : les nouveaux panneaux, en langue française, sont plus petits que ceux en langue basque. Le maire abertzale, Philippe Aramendi, jure qu'il n'en est pas rendu compte. Ce choix n'est pas voulu, assure-t-il. « Chaque langue se vaut. Pas de suprématie de l'une sur l'autre. » Il n'y a de supérieure que la langue des oiseaux, qui ne s'intéressent aux panneaux de ville que pour se reposer... de leurs vols. En tout bien tout honneur.



PHOTO O. D.

## UTILE

**AGENCE « SUD OUEST »**  
28, boulevard Victor-Hugo,  
64500 Saint-Jean-de-Luz.

### Rédaction-publicité.

Tél. 05 40 39 70 95.  
Télécopie : 05 40 39 70 99.  
Mail : saintjeandeluz@sudouest.fr  
Mail : hendaye@sudouest.fr  
Ouvert du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h  
et de 14 h à 18 h ; le vendredi, de 9 h  
à 12 h et de 14 h à 16 h.

**Abonnements.** Tél. 05 57 29 09 33.

**Distribution du journal à domicile (portage).** Pour recevoir « Sud Ouest » à votre domicile tôt le matin, sans supplément de prix, vous pouvez appeler au numéro suivant : 05 57 29 09 33.

**Fourrière.** 05 59 23 68 68.

**Encombrants.** Tél. 0 800 64 20 14.

**TRAINS**  
SNCF. 3635

**Petit train de la Rhune.**  
Tél. 05 59 54 20 26

**TER Nouvelle Aquitaine**  
Trains locaux et régionaux. Ter.snfc.com/aquitaine.

**AUTOCARS**  
**Interurbains.** Transports64.fr  
**Le Basque bondissant.**  
basque-bondissant.com,  
05 59 26 25 87.

# Divisés autour d'une rés

**ENVIRONNEMENT** L'enquête scientifique menée sous l'égide du Comité départemental de sports sous-marins et du CNRS conclut à une appétence globale pour une réserve marine

**Fabien Jans**  
fjans@sudouest.fr

« Nous sommes allés au bout de notre travail. Désormais, c'est aux décideurs de prendre le sujet à leur compte, s'ils le souhaitent. La population, elle, témoigne en grande majorité de son accord sur l'établissement d'une réserve marine au large d'Hendaye. » Éric Saint-Martin nage entre deux eaux.

D'un côté, il y a le plongeur, membre du Comité départemental de la FFESSM (2), la satisfaction d'avoir enfin pu mener à bien, en collaboration avec le CNRS, son projet d'étude scientifique autour de la protection du milieu marin sur la zone des Briquets, au large de la pointe Sainte-Anne.

De l'autre, il y a le doute, pour celui qui se qualifie lui-même d'incrotable pessimiste, quant aux chances d'aboutir malgré une conjonction largement favorable (lire par ailleurs) : « Trois freins ont été clairement identifiés au niveau local, poursuit-il. La désinformation, les lobbies et la friosité politique. Ce sont des verrous difficiles à faire sauter. » Pourtant, Éric Saint-Martin a fourbi ses arguments, au côté de Pierre Sasal du CNRS, membre du conseil d'administration du Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (Crio-be) de Banyuls, titulaire d'un doctorat sur les espaces marins protégés, « mais aussi et surtout Hendayais d'origine, qui, adolescent a pratiqué la plongée, la pêche, la chasse sous-marine au large de la côte », se présente-t-il. Le travail entrepris en janvier dernier, ralenti

par le confinement, a suivi un principe général : celui des sciences participatives. Ainsi, un temps de formation était consacré aux plongeurs bénévoles qui ont accepté de participer aux relevés sur zone, en suivant la méthode des transects (3).

### 91 % favorables

« Puisqu'aucune étude n'avait précédé celle-ci, il s'agissait d'établir un point zéro de la situation concernant faune et flore sur les Briquets », précise Éric Saint-Martin. L'autre angle indispensable à une étude complète, consistait en une enquête sociologique, concernant le ressenti global de la population et plus précis des acteurs locaux, qu'ils soient favorables ou plus réservés quant à l'éventualité de l'établissement d'une réserve marine : « Pour synthétiser, l'appétence du grand public est indéniable, avec 91 % des personnes interrogées acquiesçant à la question de la

« Nous avons un recul de quarante à cinquante ans sur les réserves mises en place, notamment en Méditerranée

nécessité d'une réserve marine au large d'Hendaye ».

L'ensemble des chiffres étaye cette position en ce qui concerne l'opinion générale. Celle des acteurs clés, identifiés en amont de l'enquête et qui ont, eux, fait l'objet d'entretiens plus poussés, est en revanche plus nuancée. Ce groupe comprend des personnes directement concernées par l'activité nautique, avec ou sans prélèvement,



Retardés par le premier confinement, les prélèvements suivant la méthode des transects ont été effectués sur un tiers de la zone des Briquets. PHOTO DR

ainsi que des représentants de l'État et des collectivités locales, et des scientifiques.

### Un recul de quarante ans

« L'analyse des correspondances multiples, entre les termes choisis dans l'argumentaire, permet de dégager deux groupes, reprend le chercheur du CNRS. D'un côté les

élus, représentants de l'État, questionnaires et ceux qui pratiquent des activités sans prélèvement, favorables dans l'ensemble ; de l'autre, les pêcheurs, professionnels et récréatifs, ainsi que les scientifiques, beaucoup plus réservés. On peut être étonné de l'opposition de ces derniers, mais elle s'explique par les liens qu'ils entretiennent, sur le

## « Pas sans une large concertation »

Le maire d'Hendaye ne voit pas le projet de réserve d'un mauvais œil. Mais il n'est pas le seul impliqué

Concerné au premier chef, comme son homologue d'Urrugne, le maire d'Hendaye, Kotte Ecenarro, assure d'une volonté politique de pousser afin de faire du site implanté au droit du domaine d'Abbadia. Mais pas sans un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes, ni en se substituant aux autorités compétentes. « L'Europe a pointé du doigt la France qui se trouve en grand déficit de zones de protection fortes (ZPF). Elle a demandé la mise en place d'une stratégie par façade, donc l'Atlantique, en ce qui nous concerne. Nous avons acté la possibilité de créer des ZPF marines, notamment au Pays bas-

que. » L'édile rappelle que la zone envisagée se situe au droit du domaine d'Abbadia et que l'estran, pour une surface de 80 ha environ, est géré par le Conservatoire du littoral

### Phase de test

« Plusieurs interlocuteurs sont intéressés. La décision municipale n'interviendra qu'après un dialogue avec le Comité local des pêches, l'Agglomération, la communauté scientifique... » L'Agglomération Pays basque avait d'ailleurs programmé une réunion jeudi 5 novembre afin de préciser comment pourrait s'établir le pilotage d'un tel projet, à l'échelle de la fa-



Kotte Ecenarro estime que l'Agglomération fait aussi partie des interlocuteurs incontournables. PHOTO ARCHIVES ÉMILIE DROUINAUD

cade Atlantique. « Nous avons une volonté forte d'aboutir, au moins pour une phase de test, insiste Kotte Ecenarro. Mais pas sans

une large concertation, comme nous l'avons évoqué durant la dernière campagne. »

F. J.

# erve marine



territoire, avec le milieu halieutique. Cette opposition est campée sur deux arguments essentiels : le manque d'étude sur la zone, et le mode de protection, avec une préférence pour un cantonnement de pêche ou une aire marine protégée (AMP), moins contraignante et qui a largement démontré son inefficacité puisqu'elle existe déjà sur la Côte basque. »

C'est en tout cas là, le principal point de désaccord entre les deux parties : « Lequel trouve appui sur un manque de connaissances gé-

nérales des réserves marines et de leurs conséquences. Or, aujourd'hui, nous avons un recul de quarante à cinquante ans sur celles mises en places, notamment en Méditerranée (lire par ailleurs). »

(1) Comité départemental de plongée sous-marine des Pyrénées-Atlantiques.  
(2) Fédération française d'études et des sports sous-marins.

(3) Un transect est une ligne virtuelle ou physique que l'on met en place pour étudier un phénomène où l'on comptera les occurrences.

## REPÈRES

### 825

Le nombre de personnes « grand public » interrogées lors de l'enquête sociologique, pour un large panel de la population, dont une proportion de 40 % de locaux, et 60 % de résidents secondaires ou touristes.

### 32

Le nombre d'acteurs clés interrogés dans la deuxième partie de l'enquête, regroupant des professionnels de l'activité nautique, des pêcheurs, élus, représentants de l'État, scientifique...

### 68

En pourcentage, le nombre de personnes (enquête grand public) qui pensent que le milieu marin s'est dégradé ces dix dernières années. Chez les acteurs clés interrogés, la proportion est de 56 % d'accord, 37 % sans avis et 6 % qui se prononcent contre cette assertion.

### 60

En pourcentage, le nombre de personnes (enquête grand public) qui pensent que tout n'a pas été mis en œuvre pour préserver ce milieu marin.

### 50

En pourcentage, le nombre d'acteurs clé en accord avec la pertinence de la mise en place d'une réserve marine au large d'Hendaye. 10 % sont sans avis et, donc, 40 % contre. Au sein de la population « grand public », 91 % des personnes interrogées se prononcent pour.

## Une conjoncture idéale comme jamais

### Des moyens financiers sont à aller chercher du côté du Département et au niveau national

L'enquête sociologique terminée, les relevés par transects effectués sur une trentaine de « carrés », le chemin a été défriché vers l'établissement d'une réserve marine sur la zone des Briquets. Le tout grâce à un premier financement de 15 000 euros, obtenu suite à un appel d'offres de la Fondation de France.

Reste désormais à envisager la suite. En urgence. Car la conjoncture est particulièrement favorable au projet.

« Au niveau du Conseil départemental, nous suivons le budget participatif, pour lequel il est possible de prétendre à 50 000 euros maximum, et le programme "Les 64 fantastiques" qui vise au maintien de la biodiversité en le concentrant sur 64 espèces locales et leurs habitats, explique Éric Saint-Martin. L'ange de mer, qui a quasiment disparu de nos eaux, en fait partie. Il y a un maximum de 120 000 euros à aller chercher. »

#### Date butoir le 17 novembre

Au niveau national aussi, des subsides qui permettraient d'envisager les investissements nécessaires à la mise en place de la réserve marine sont à décrocher, dans le cadre du plan de relance annoncé en contrepoint de la crise sanitaire : « Parmi les 30 milliards consacrés à la transition écologique, 60 millions se concentreront sur les aires marines protégées. Dans le même temps, le président Emmanuel Macron a dicté un objectif de 10 % de la surface marine en zone de protection forte (ZPF), en pleine naturalité. »

À ce jour, ce chiffre est de 0,03 % en métropole : « Nous avons pris

## L'ALTERNATIVE

Déposer un dossier devant le Conseil maritime de façade permettrait d'avancer rapidement sur le dossier d'une réserve maritime : « En deux ou trois ans, cela peut être fait », confirme Pierre Sasal. Le chercheur du CNRS évoque néanmoins d'autres scénarios, dont celui de la mise en place d'un « parc marin international basque intégrant l'estuaire de la Bidassoa. Les contraintes pour les activités sont moindres même si, sur une partie de cette surface plus grande, il resterait la possibilité ultérieure de mettre en place une ZPF. » L'option, qui n'a pas reçu un grand intérêt lorsqu'elle a été présentée aux élus locaux, serait plus compliquée à mettre en place et beaucoup plus longue : une dizaine d'années.

contact avec les responsables de la façade Atlantique de l'Office français de la biodiversité qui ont montré leur intérêt », signale Pierre Sasal.

Il s'agit maintenant de convaincre les maires des communes concernées d'agir. Le premier pas consisterait en une lettre d'intention commune, en vue de présenter un dossier lors du prochain Conseil maritime de façade du 17 novembre.

À Hendaye, l'élu d'opposition Pascal Destruhaut avait inscrit la création de la réserve maritime à son programme de campagne. Il suit de près le dossier et regrette que la position de la mairie n'ait pas été évoquée lors de la dernière réunion du Conseil municipal, le 21 octobre.

Sans s'afficher, le maire Kotte Ecenarro assure que la volonté politique est là, mais que rien ne se fera sans dialogue avec les parties prenantes (lire par ailleurs).

F. J.

## « Des conséquences positives pour la pêche »

Prenant appui sur l'expérience accumulée en plus de quarante ans sur la façade méditerranéenne, Pierre Sasal démonte les lieux communs sur les réserves marines

Créée en 1974, la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls est la première à avoir été mise en place en France. Elle couvre 650 hectares.

On est loin des 60 à 70 hectares visés pour la zone des Briquets, au large d'Hendaye. Mais Pierre Sasal, qui connaît parfaitement le site, s'appuie volontiers sur ces quarante-six années de recul, ainsi que les bilans cumulés par les autres réserves du même type, pour démenter les idées reçues.

« On y observe des poissons bien plus grands, dans une densité importante et avec des espèces que l'on ne trouve pas ailleurs. La

biomasse est elle aussi plus importante. L'avantage, c'est que cela débordait au-delà de ces réserves et que cela profite largement aux pêcheurs locaux et de loisirs, en zone périphérique. » Selon le chercheur, des études démontrent un effet direct en termes de revenus pour les pêcheurs professionnels, ainsi qu'en termes d'emplois.

#### Des conditions essentielles

« C'est l'un des avantages des réserves marines, au côté de la protection de la biodiversité, l'instauration de facto d'un tourisme durable, la protection d'un patrimoine culturel avec notam-

ment la sensibilisation auprès du grand et jeune public, une meilleure compréhension de l'océan et une meilleure gouvernance. »

Autant de bénéfices qui ne pourront être retirés que si les conditions essentielles sont réunies.

Il s'agit ainsi d'instaurer une réglementation renforcée et respectée, de s'assurer de l'engagement des communautés locales, d'établir un plan de gestion avec objectif de cinq à dix ans, d'obtenir un financement durable afin de pouvoir mettre en place une protection intégrale et effective du site. Et, le cas échéant, de mettre en place des



Pierre Sasal et l'étudiante Marion Chapeau, embauchée dans le cadre de l'enquête. DR

mesures compensatoires pour les pêcheurs.

F. J.

## Réservé oui, mais à qui ?

C'est l'un des arguments récurrents des réfractaires à l'instauration d'une réserve marine : pour eux, il s'agit essentiellement de créer un « Disneyland » pour plongeurs sous-marins. Or, la réglementation est claire. Toute activité autre que scientifique y est proscrite. Cette activité doit être déterminée par le plan de gestion de la réserve naturelle marine, dans le cadre du projet de recherches : « Il arrive régulièrement que, même dans ce cadre, des demandes soient retournées », signale Pierre Sasal.